



VILLE DE BEAUPRÉ

DÉNEIGEMENT

Voici Sam

Sam est un citoyen avisé lors de la période hivernale du 15 novembre au 1^{er} avril.



STATIONNEMENT DE NUIT

Sam ne se stationne pas dans la rue durant la nuit, de 23 h à 7 h (entre le 15 novembre et le 1^{er} avril). De cette façon, il ne se fait pas remorquer et n'a pas de contravention.



BALISES

Sam aime que son gazon ne soit pas abîmé au printemps. Il place donc ses balises à 300 mm ou 1' de la bordure ou du trottoir. De cette façon, il ne nuit pas aux opérations de déneigement et ses balises ne se font pas enlever ou abîmer.



RESPECT DU VOISINAGE

Sam souhaite aussi garder de saines relations avec le voisinage. Il s'assure que son déneigeur privé est en règle avec la Ville. Il ne dépose pas la neige sur la voie publique ou chez le voisin.



CORRIDOR DE CIRCULATION

Sam aime pouvoir circuler librement. Il laisse un corridor de circulation pour le passage des équipements de déneigement pour ne pas nuire aux opérations et laisse circuler les véhicules d'urgence.



FEU CLIGNOTANT

Sam sait qu'il ne faut pas se stationner dans la rue ou dans un stationnement lorsque le feu orange clignote. Cela veut dire qu'une opération de déneigement est en cours.



DISPOSITION DES BACS

Sam tient à ses bacs. Il les place dans son entrée et non dans la rue ou sur le trottoir.



TOILE PROTECTRICE ET ABRIS D'HIVER

Sam fixe sa toile protectrice sur son gazon avec des tiges plantées dans le sol. Il est conscient qu'il pourrait briser les équipements de déneigement en utilisant des planches ou des pierres. Sam place également son abris d'hiver pour son auto à 1,2 m ou 4' de la bordure de rue pour ne pas se le faire briser malencontreusement.



BORNE-FONTAINE

Sam aime que les pompiers puissent éteindre les feux dans les meilleurs délais. C'est pourquoi il n'obstrue pas la borne-fontaine avec sa neige et se plait même à la déneiger à l'occasion.



ENCOMBRANT EN BORDURE DE RUE

Sam tient à son panier de basket-ball. C'est pour cette raison qu'il range tous les objets qui étaient en bordure de la rue. Ainsi, il ne nuit pas aux opérations et ses objets ne se font pas endommager.

FAITES COMME SAM, AIDEZ LA VILLE À VOUS AIDER.
Pour plus d'informations: www.villedebeaupre.com